



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 69423

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation financière du centre hospitalier de Roanne au regard de l'évolution annoncée des dépenses hospitalières, notamment celles liées à la rénovation des équipements et des secteurs médico-techniques. Ce nécessaire renouvellement des équipements médicaux et la rénovation des secteurs médico-techniques sont indispensables pour conserver un potentiel de production de soins à la hauteur des évolutions médicales et technologiques. Le desserrement des contraintes de la planification sanitaire pour l'implantation des scanners et des IRM (imageurs par résonance magnétique) n'aura pas d'effet réel si les hôpitaux ne disposent pas des moyens de financement pour investir et des ressources d'exploitation nécessaires pour les utiliser. Ainsi, le budget de fonctionnement d'un appareil IRM géré en coopération avec le secteur libéral au sein d'un groupement d'intérêt économique (GIE) est de l'ordre de 4 millions de francs par an. Or, un centre hospitalier général ne peut participer à une telle structure si sa dotation globale de financement est inchangée : il lui manquera 2 millions de francs pour faire face aux coûts annuels de cet équipement désormais reconnu indispensable dans un pôle sanitaire. Il lui rappelle qu'à ces dépenses s'ajoutent celles liées au progrès thérapeutique et à la sécurisation des soins, aux besoins en investissements de restructuration immobilière ainsi qu'à la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail. Il demande à l'Etat de prendre à l'égard du service public hospitalier toutes ses responsabilités.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69423

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6714